

### EXTRAIT DU REGLEMENT FFCK KAYAK POLO

RESPONSABLE DE COMPETITION	
Qui :	<p><i>Le responsable de compétition, ou son représentant, doit respecter les conditions suivantes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Etre licencié FFCK</i></li> <li>• <i>Ne pas être R1 sur la même journée</i></li> </ul>
Missions principales :	<p>Définir les matchs et affecter les arbitrages, suivre les cartons, Vérifier les licences et les identités des joueurs, Gérer et publier le calendrier, les informations des structures engagées et du public, Valider et publier des feuilles de marques informatisées, gérer résultats et classements sur KPI</p>
DELEGUE DE LA COMMISSION NATIONALE D'ACTIVITE (CNA)	
Qui :	<p>Le Délégué de la commission nationale est nommé par le responsable de compétition concerné, par délégation du président de la commission nationale.</p> <p><i>Le délégué de la commission nationale doit respecter les conditions suivantes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Etre licencié FFCK</i></li> <li>• <i>Etre en possession d'un diplôme d'arbitre</i></li> <li>• <i>Etre non joueur et disponible pendant toute la période de compétition</i></li> <li>• <i>Ne pas être R1 sur la même journée</i></li> </ul>
Missions principales :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Superviser l'organisation générale de la manifestation,</li> <li>• S'assurer de la conformité du bassin et des installations aux normes du règlement Kayak-polo,</li> <li>• S'assurer du bon déroulement des rencontres,</li> <li>• S'assurer de la conformité de l'équipement des joueurs, Superviser la table de marque,</li> <li>• Regrouper les feuilles de marque en fin de journée et les adresser au responsable de compétition concernée.</li> </ul> <p><b>En l'absence de Chef des arbitres, il prend ses prérogatives (voir ci-dessous).</b></p>
R1 – RESPONSABLE TECHNIQUE	
Qui :	<p>Le R1 est un officiel organisateur, nommé par le président de la structure organisatrice, et en charge de l'organisation des manifestations organisées par sa structure.</p> <p>Le R1 peut déléguer une partie de ses activités à des personnes ressources de sa structure.</p> <p><i>Le R1 doit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Etre en possession d'une licence Canoë plus FFCK</i></li> <li>• <i>Ne pas être compétiteur</i></li> <li>• <i>Ne pas être responsable de compétition</i></li> <li>• <i>Ne pas être Délégué de la commission nationale sur la journée</i></li> </ul>
Missions principales :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination et organisation générale de la manifestation Accueil des équipes, logistique,...</li> <li>• Mise en place et conformité des installations (terrains, zones d'évolution des arbitres,...) Sécurité du site, des compétiteurs et officiels,...</li> <li>• Communication (panneaux, sonorisation)</li> <li>• Saisie des scores et des feuilles de marque informatisées (sur KPI)</li> </ul> <p><b>Le R1 peut déléguer une partie de ses activités à des personnes ressources de sa structure.</b></p>

CHEF DES ARBITRES	
Qui :	<p>Le chef des arbitres est, sous la coordination du Délégué de la commission nationale, le responsable des arbitres lors d'une compétition, il est nommé par la commission nationale.</p> <p><i>Le Chef des arbitres doit respecter les conditions suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Etre licencié FFCK</i></li> <li>• <i>Etre en possession d'un diplôme d'arbitre</i></li> <li>• <i>Etre non joueur et disponible pendant toute la période de compétition</i></li> <li>• <i>Ne pas être R1 sur la même journée</i></li> </ul>
Missions principales :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que la désignation des arbitrages réalisée par le responsable de compétition est cohérente. Il peut apporter les modifications nécessaires avant le début d'un match afin de garantir son bon déroulement.</li> <li>• S'assurer d'une qualité homogène de l'arbitrage et des juges de ligne présents.</li> <li>• Saisir le jury d'appel après avoir observé pendant un match un incident disciplinaire nécessitant une sanction contre un joueur ou une équipe. Dans ce cas, le chef des arbitres prévient les arbitres du match et le capitaine de l'équipe concernée lors de la signature de la feuille de marque.</li> <li>• Remettre au Délégué de la commission nationale tout rapport écrit d'un arbitre concernant un incident nécessitant une sanction disciplinaire contre un joueur ou une équipe.</li> <li>• Faire remplacer à tout moment un arbitre pendant un match s'il est dans l'incapacité de continuer à arbitrer suite à une blessure, une maladie ou pour toute autre raison sans contestation possible.</li> <li>• Faire des retours techniques aux arbitres après leur prestation.</li> <li>• Dans la mesure du possible, il évalue les arbitres présents sur la base de la grille d'évaluation fournie par la commission nationale. Il transmet ces rapports à la commission nationale.</li> </ul> <p><b>Pour les compétitions sur lesquelles le chef des arbitres n'a pas été nommé, le Délégué de la commission nationale prend les prérogatives du chef des arbitres.</b></p>
CHEF DES CONTRÔLEURS	
Qui :	<p>Le Chef des Contrôleurs est nommé par la commission nationale, et peut, en fonction des besoins, déléguer une partie de ses activités à un ou plusieurs contrôleurs, qui sont en charge du contrôle sur un bassin, une compétition, une phase, un tour, ou un jour.</p> <p><i>Le Chef des contrôleurs doit respecter les conditions suivantes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Etre licencié FFCK</i></li> <li>• <i>Etre en possession d'un diplôme d'arbitre</i></li> <li>• <i>Etre non joueur et disponible pendant toute la période de compétition</i></li> <li>• <i>Ne pas être R1 sur la même journée</i></li> </ul>
Missions principales :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification de la conformité du bassin et des installations</li> <li>• Vérification de la conformité de l'équipement des joueurs</li> <li>• Vérification de la bonne tenue des horaires</li> </ul>

FOURNITURE D'UN ARBITRE NON JOUEUR	
Journées concernées :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée de Championnat de France</li> <li>• Journée d'organisation de deux compétitions différentes ou plus</li> <li>• Finales des championnats</li> <li>• Finales des Coupes de France</li> </ul>
Qui :	Les structures organisatrices doivent fournir au moins un arbitre non joueur. <i>Celui-ci doit être différent du R1, et respecter les conditions suivantes</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Etre licencié FFCK (licence canoë plus)</i></li> <li>• <i>Etre en possession d'un diplôme d'arbitre</i></li> <li>• <i>Etre non joueur et disponible pour la commission nationale pendant toute la période de compétition</i></li> </ul>
Missions principales :	Il évolue sous la responsabilité du délégué CNA et du chef des Arbitres, qui peuvent le missionner, en fonction des besoins, par exemple comme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• arbitre,</li> <li>• juge de ligne,</li> <li>• officiel de table de marque,</li> <li>• sur n'importe quelle rencontre de la journée</li> </ul> Dans cette situation, il ne représente plus la structure organisatrice mais la commission nationale. Le nom de l'arbitre non joueur doit être connu de la commission nationale au plus tard deux semaines avant la journée de compétition.

**Autres officiels (non exhaustif) – voir règlement FFCK Kayak Polo :**

- Arbitres,
- Juges de ligne,
- Officiel table de marque,
- Chronométrateur du temps de jeu,
- Chronométrateur du temps d'action de but,

**REPARTITION DES ACTIVITES ENTRE CNA ET STRUCTURE ORGANISATRICE**

	Activités	Commission nationale	Structure organisatrice
Préparation	Définition et publication de la grille des matchs	X	
	Définition et publication de la grille des arbitrages	X	
	Briefing des officiels dirigeants – à distance ou sur site	X	
Supervision de la compétition	Gestion et publication du programme, des informations des clubs engagés et du public		X
	Briefing des Officiels de jeu (Officiels de Table de Marque, Arbitres, Juges de ligne)	X	
	Participation au briefing des Officiels de jeu (Officiels de Table de Marque, Arbitres, Juges de ligne)		X
	Briefing des responsables d'équipes	X	
	Participation au briefing des responsables d'équipes		X
	Supervision du contrôle des licences, pagaies couleurs, certificats médical, identité des joueurs	X	
	Supervision du bon déroulement des rencontres	X	
	Supervision de la table de marque	X	
Conformité du matériel et des joueurs	Vérification des licences, des pagaies couleurs, des certificats médicaux, de l'identité des joueurs	X	
	Vérification de la conformité du bassin et des installations	X	
	Vérification de la conformité de l'équipement des joueurs	X	
Gestion des rencontres	Saisie des événements de match sur les feuilles de marque papier		X
	Récupération et centralisation des feuilles de marque papier (au PC course)		X
	Saisie des scores et des feuilles de marque informatisées (sur KPI)		X
	Suivi des cartons infligés sur site et alerte au délégué de la commission nationale		X
	Publication sur le tableau d'affichage des changements d'horaires ou de rencontres, suite à décision du jury d'appel		X
	Validation et publication des scores et des feuilles de marque informatisées (sur KPI)	X	
	Validation et publication des classements sur KPI	X	
	Récupération des feuilles de marque papier et des publications sur le tableau d'affichage (en fin de journée)	X	
Gestion des arbitrages	Contrôle et éventuelles modifications de la grille des arbitrages	X	
	Gestion du remplacement d'un arbitre en incapacité d'officier	X	
	Coordination des évaluations des arbitres	X	
	Publication sur le tableau d'affichage des changements d'arbitrage		X
Gestion des résultats hors site	Validation et publication des scores et des feuilles de marque informatisées (sur KPI)	X	
	Validation et publication des classements sur KPI	X	
	Suivi des cartons depuis le début de la saison et alerte au Bureau commission nationale	X	